



Licencier pour tentative de vol

Par **vivonne**, le **31/12/2012 à 15:34**

Bonjour, mon beau père a été renvoyé pour faute grave pour tentative de vol d'un porte feuille dans l'enceinte du magasin où il travaillait. En effet il s'occupe du nettoyage des rayons et il a trouvé un portefeuille qu'il a mis dans un sac posé sur sa machine en comptant le déposer à l'accueil à la fin de son ménage. Un responsable du rayon boulangerie lui a demandé de sortir sur le parking nettoyer un endroit ce qu'il a fait immédiatement. Il est sorti avec sa machine et c'est à ce moment qu'un vigile lui a couru après. Mon beau père étonné lui a dit qu'il c'est le portefeuille que vous cherchez il est là je comptais pas le voler. Le vigile a invité le titulaire du portefeuille à déposer plainte ce qu'elle a refusé car rien avait disparu. La police a été appelée et mon beau père a été emmené. Les vidéos ont été visionnées et on en voit rien de suspect dans le comportement de mon beau père. Il pose juste le porte feuille dans le sac. L'affaire au niveau pénal a été classée sans suite. Pouvez vous me dire ce que peu faire mon beau père car nous trouvons ce licenciement abusif. En vous remerciant

Par **DSO**, le **31/12/2012 à 19:55**

Bonjour, Il faut savoir pourquoi l'affaire a été classée sans suite. Si c'est pour défaut de preuves, vous pouvez saisir le Conseil de Prud'hommes pour contester le licenciement. Bien entendu, il y a toujours un risque d'être débouté devant le conseil de prud'hommes, mais qui ne tente rien n'a rien. Cordialement, DSO

Par **pat76**, le **02/01/2013 à 14:28**

Bonjour
Il envoie une lettre à son employeur pour contester le licenciement et il précise qu'il va l'assigner devant le Conseil des Prud'hommes pour contester le licenciement pour faute grave.
Votre beau-père a-t-il eu une mise à pied conservatoire avant d'être licencié pour faute grave?
Il a été assisté par un conseiller lors de l'entretien préalable avant le licenciement?